



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES DU RHONE

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur*

La Directrice Régionale

à

Monsieur le Directeur

Basell Polyoléfines

B.P. 14

13131 – BERRE L'ETANG –

OBJET : Contrôle inopiné EAU – Année 2018.

Monsieur le Directeur,

J'ai examiné le rapport du contrôle référencé : B18/R28759/0251 du 8 novembre 2018 établi par l'organisme CERECO suite à la réalisation du contrôle inopiné effectué du 15 au 16 octobre 2018.

Ces résultats n'appellent pas d'observation de ma part et font état de la conformité de vos rejets aqueux par rapport aux valeurs réglementaires définies dans vos arrêtés préfectoraux en vigueur applicables à vos installations.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du Code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.